



**MÉDIA**  
**LE CONAPP LANCE**  
**SON SITE WEB ET**  
**SON MAGAZINE** P.6

**TOGO**  
**UN RENOUVEAU ROUTIER POUR**  
**CONTRIBUER AU**  
**DÉVELOPPEMENT DU PAYS** P.2

**N° 406 du 20 août 2014 / Prix: 250 Fcfa**

Récépissé N° 259/21/04/HAAC  
 Maison de la presse, casier N° 61  
 Directeur de Publication  
 Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59  
 E-mail:  
 tchaboremessenger@yahoo.fr  
 Imprimerie: Saint-Louis

# LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

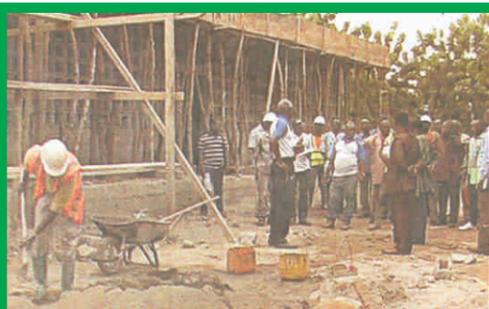
**L'ETOILE FILANTE DE LOMÉ**  
**DÉNONCE LA FRAUDE OPÉRÉE**  
**PAR GBOHLOE-SU DES LACS**  
**DANS SES EFFECTIFS ET**  
**DEMANDE À LA FTF**  
**L'ANNULATION DU MATCH** P.5

**DOSSIER**  
**LA DIASPORA,**  
**CHOUCHOU DES**  
**AUTORITÉS**  
**TOGOLAISES**

P.3



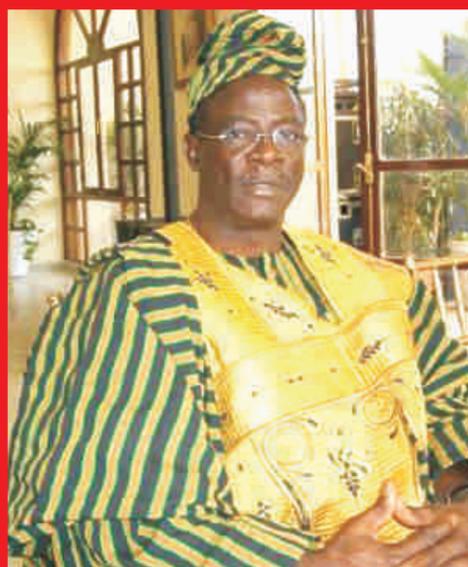
Robert Dussey, Chef de la Diplomatie Togolaise



**Projet PERI et les**  
**imperfections**  
**constatées à**  
**Dapaong**

**L'ENTREPRISE GSTERT, SEULE**  
**RESPONSABLE**  
**LA VIGILANCE D'AGETUR-**  
**TOGO LIMITE LES DÉGÂTS** P.4

**Crise à la coalition ARC-EN-CIEL**



**ME TCHASSONA**  
**PERSISTE ET**  
**SIGNE : "JE**  
**CONTESTE LA**  
**CANDIDATURE**  
**DE ME DODJI**  
**APÉVON (...)"** P.7

Me Tchassona Traoré, Président du MCD

# TOGO : UN RENOUVEAU ROUTIER POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU PAYS

Presque une ère de modernisation s'est ouverte sur le réseau routier togolais, longtemps en déliquescence, qui reprend vie à la faveur d'un vaste programme de réhabilitation et de construction des infrastructures au Togo. C'est à un moment de la relance économique et de l'ambition des nouvelles autorités de hisser le Togo au rang de pays émergent à l'horizon 2030. Cette ascension, croient-elles, passe par le développement des infrastructures de transport, surtout des routes. Le ministère des travaux publics et des transports se prévaut de l'ouverture de 9 grands chantiers en 2013, dans l'agglomération de Lomé et à l'intérieur du pays, en plus de 15 autres en cours d'exécution depuis 2011 et 2012.

## Le relooking de Lomé

La nouvelle aventure du gouvernement togolais dans le secteur routier s'est concrétisée en 2013 par la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et le bitumage de plus de 2283 kilomètres de route. Coût des travaux: plus de 414 milliards Cfa apportés, en partie, sur fonds propres et par des appuis des partenaires convaincus de l'avenir qui se dessine pour le Togo, pays qui sort d'une longue crise politique ayant

mis en berne, en près de deux décennies, toutes les perspectives heureuses de son éveil. Le nouveau routier fait le relooking de Lomé. De grands axes routiers de la capitale togolaise sont refaits et la ville est traversée à son versant sud, sa bordure avec l'océan atlantique, par une nouvelle route au standard de l'Uemoa qui relie la frontière d'Aflao, du côté du Ghana à l'ouest, à celle de Hillacondji avec le Bénin à l'est, dans le cadre de la route d'intégration régionale Corridor Lagos-Abidjan. Dans les banlieues, c'est une effervescence pour des routes plus larges avec des éclairages publics qui s'opère, surtout dans les banlieues nord et ouest, pendant que l'intérieur du pays fait la découverte de routes asphaltées.

## Percée de l'Allemagne

Au chevet du Togo, l'Allemagne fait une percée, après la reprise pleine et entière en 2011 de sa coopération avec le pays. Elle aligne des séries d'appuis financiers dont un financement de 16 millions d'euros, sur 18 millions d'euros requis, pour la construction du tronçon N°2 long de 6,6 km de la voie du petit contournement de la capitale togolaise qu'exécute la société Sogea Satom filiale du groupe Vinci. « Je me suis impliqué personnellement



pour faire avancer le projet et je suis très heureux de le voir réaliser en fin de ma mission», déclarait, juin dernier au lancement des travaux, M. Joseph Weiss, l'ambassadeur d'Allemagne au Togo qui vivait les derniers jours de sa mission. Ce qui met l'Allemagne sur une longue liste de partenaires, dont les institutionnels BOAD, BIDC, BID et BAD qui ont une forte présence dans le financement des infrastructures routières au Togo.

## La Chine, partenaire stratégique

C'est à côté de la Chine qui se démarque par, à la fois, ses financements et ses entreprises dans plusieurs grands chantiers, outre un don en 2009 d'engins de terrassement, de revêtement, de logistique et petits matériels estimé à 1,8 milliards Cfa, dans le cadre

du nouveau partenariat stratégique né du Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine, pour la construction de pistes rurales.

Au menu de cette métamorphose, trois voies de contournement sont en exécution avec l'appui financier et l'ingénierie de la Chine:

Le grand contournement de Lomé de 14,1 km, un chantier de 34 milliards Cfa, démarré en 2011 et qui s'achèvera en octobre 2014, rendra fluide la circulation dans la capitale togolaise et le désengorgera du flux massif des gros camions qu'engendrera la modernisation, une fois à terme, du Port autonome de Lomé, bras de mer des pays comme le Burkina, le Niger et le Mali.

Le contournement de l'historique faille d'Alédjo, 18 km, un passage passionnant

mais harassant pour les camions remorques.

Le contournement des monts Défalè, 12 km, le plus redoutable passage sur l'axe routier N°1 pour le trafic entre Lomé et l'extrême nord du pays aussi bien que pour rallier le Burkina Faso. En amont et en aval de ce massif, deux accidents de la circulation ont fait 19 morts avec 53 blessés en février et 5 morts avec 21 blessés en mars 2014.

Cette dynamique au tour du secteur routier se poursuivra jusqu'en 2015, annonce-t-on, du côté du gouvernement togolais qui a inscrit dans son agenda de nombreux autres projets avec la remise à niveau du réseau structurant, notamment la réhabilitation et le renforcement de la route nationale N°1 sur laquelle la Chine a déjà construit trois ponts dont un de 2,7 milliards Cfa, l'aménagement, le bitumage et la réhabilitation des routes nationales transversales pour mailler l'ensemble du pays, les travaux d'aménagement de la route nationale 5 de Kpalimé-Atakpamé, zone à fort potentiel agricole, la construction de plusieurs autres ouvrages de franchissement. C'est un linéaire de 910 km de route qui sera réhabilité, apprend-on, avec un budget prévu de 408,5 milliards Cfa en 2014.

*Le messenger*

## Conseil Economique, Social et Culturel (ECOSOCC) de l'Union Africaine

# LA SOCIÉTÉ CIVILE SENSIBILISÉE

L'historique, le rôle et les fonctions du Conseil Economique Social et Culturel (ECOSOCC) de l'Union Africaine (UA), ses activités et ses procédures, notamment les critères d'éligibilité à la deuxième Assemblée Générale, ont rencontré un grand intérêt auprès des acteurs de la société civile Togolaise, réunis en grand nombre, le jeudi 14 août 2014, à l'initiative de la Commission de l'Union Africaine (CUA), à l'espace Agora Senghor dans à Lomé. C'était en présence du représentant du Ministre Togolais des Affaires Etrangères et de la Coopération, M. Sébadé Toba, directeur des Organisations Internationales des autorités administratives togolaises.

Près de quatre-vingt représentants d'organisations de la société civile (OSC) toutes spécialités confondues, ont répondu présentes à l'invitation de la Commission de l'Union Africaine les conviant à prendre une

part active à la campagne de sensibilisation et de motivation organisée à leur intention un peu partout à travers le continent, en préparation des élections prochaines de la 2e Assemblée générale de l'ECOSOCC.

Prenant la parole, M. Jalel Chelba, Chef de la Division de la Citoyenneté et de la Diaspora du CIDO/AUC est revenu sur la composition de l'ECOSOCC. Il se compose de 150 membres, dont deux représentants pour chacun des 54 États membres, 8 représentants continentaux, 10 représentants sous régionaux, 20 membres de la diaspora et 6 représentants désignés par la Commission de l'UA sur la base de considérations spécifiques, en consultation avec les États membres, précisant, à cet égard, que l'ECOSOCC est un organe élu par la société civile, et qui représente la société civile.

M. Chelba a d'autre part, précisé que la CUA met tout en œuvre pour finaliser les élections avant la fin de cette année, pour pouvoir par la suite, mettre en place l'assemblée de l'ECOSOCC, au plus tard, en Décembre 2014 en concentrant sa campagne sur les États qui n'ont pas un nombre suffisant de candidats éligibles pour les élections.

Pour le représentant du Ministre Togolais des Affaires Etrangères et de la Coopération, M. Sébadé Toba, directeur des Organisations Internationales, une société civile organisée constitue un levier important de redynamisation de la bonne gouvernance politique et économique. Il s'est félicité de l'initiative de l'Union Africaine d'organiser ces tournées de sensibilisation et de mobilisation pour permettre non seulement de faire connaître davantage l'ECOSOCC, mais également

d'encourager l'action des organisations de la société civile dans l'intérêt des populations et de l'organisation commune, L'Union Africaine. Il a, en outre, invité les représentants des OSC togolaises à marquer un intérêt particulier aux échanges engagés et à participer au processus électoral de l'ECOSOCC afin de représenter qualitativement le Togo au sein de cet organe important.

Un débat franc et profond a caractérisé la rencontre en présence de nombreux journalistes. Les discussions ont, notamment porté sur les modalités pratiques d'instauration d'une relation de partenariat avec l'ECOSOCC, ainsi que les procédures de dépôt des candidatures. Les participants se sont largement et unanimement interrogés sur la pertinence des critères d'éligibilité.

*Djade Charles*

*Le Messenger*

# DOSSIER/ LA DIASPORA, CHOUCHOU DES AUTORITÉS TOGOLAISES

Depuis le 02 juillet dernier, la mesure visant à supprimer le visa d'entrée et de sortie à certains togolais de la diaspora est entrée en vigueur. Cette mesure prise en conseil des ministres présidé par le chef de l'Etat Faure Gnassingbé se situe dans le cadre du programme « Initiatives pour le recours aux compétences et autres ressources de la diaspora togolaise » et vise à encourager les togolais de la diaspora à venir investir dans le pays. Ainsi, dorénavant, les togolais de la diaspora détenteurs d'un passeport étranger, exception faite à ceux ayant légalement renoncé à leur nationalité togolaise d'origine, pourront rentrer dans le territoire national, en ne présentant que leur passeport obtenu dans leur pays d'accueil accompagné soit d'un passeport togolais en cours de validité ou au minimum d'une carte d'identité nationale en cours de validité ou d'une carte consulaire dûment délivrée par un consulat du Togo ou encore de tout autre document pouvant prouver leur origine togolaise. Encourager la diaspora togolaise à s'intéresser plus à son pays d'origine qu'est le Togo en contribuant à son essor économique, c'est l'objectif que poursuivent les autorités togolaises. Une mesure accueillie favorablement par les premiers qui ont foulé le sol togolais le 21 juillet dernier, trois semaines après que la décision ait été prise. « La décision du gouvernement est salutaire et symbolique, même si les frais de visa ne constituent pas un frein pour le retour au pays », a laissé entendre un passager, à l'aéroport International Gnassingbé Eyadéma. « Cela me fais chaud au cœur de rentrer dans mon pays et de me promener sur ma terre natale sans visa. Cette décision nous limite beaucoup les dépenses et



Robert Dussey, Chef de la Diplomatie Togolaise

nous gagnons également en temps. Tous les togolais que j'ai rencontrés en France et qui ont eu vent de cette politique togolaise vis-à-vis de la diaspora en sont fiers », déclaré Brun Agbo, un togolais résident en France. Pour Tchiera Alectchénidji, la décision est très symbolique. Il s'est dit agréablement surpris par cette décision qui lui confirme son statut de fils du pays.

Les autorités togolaises depuis quelques temps multiplient des actions en faveur de la diaspora afin que celle-ci se sente plus à l'aise et plus concernée par le développement du Togo qui est un patrimoine commun. Car, cette diaspora contribue énormément à rehausser le niveau du PIB. Selon une étude de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, de 2000 à 2010 l'on a noté une forte progression des

transferts des fonds de la diaspora soit de 1% à 10% du PIB. Les montants transférés ont été multipliés par près de 14 avec un taux de croissance annuel moyen de 30%, passant ainsi de 11,2 à 154 milliards de FCFA soit un cumul sur 11 ans de 1.009,2 milliards FCFA. Un regard sur ce qui est l'aide au développement montre que les fonds de la diaspora représentent plus de 3 fois cette aide.

Au regard de ce qui précède, il y a de quoi pour que la nouvelle politique des autorités togolaise à l'endroit des togolais de la diaspora soit une politique salutaire et soutenue par tous. A ces mesures, viennent s'ajouter celles concernant la création d'entreprise qui encouragent aujourd'hui les investisseurs à s'intéresser au Togo.

LM

## COMMUNIQUE DE PRESSE A TOUTES LES MISSIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DU TOGO A L'ETRANGER

Dans le cadre de son programme « Initiatives pour le recours aux compétences et autres ressources de la diaspora togolaise », communément appelé Programme Diaspora, et en réponse à la recommandation relative à l'exemption de visa aux togolais de la diaspora, faite au Gouvernement togolais lors des assises de la diaspora tenues à Paris, Montréal et Lomé, le Gouvernement de la République Togolaise, à l'issue du conseil des Ministres du 02 juillet 2014 présidé par le Chef de l'Etat, S.E.M. Faure Essozimna GNASSINGBE, a décidé d'exempter de visa d'entrée et de sortie les togolais détenteurs de passeport étranger, à l'exception de ceux ayant légalement renoncé à leur nationalité togolaise d'origine.

Dorénavant pour rentrer sur le territoire national, ces compatriotes de la diaspora doivent présenter leur passeport obtenu dans le pays d'accueil accompagné soit d'un passeport togolais en cours de validité ou au minimum d'une carte d'identité nationale en cours de validité ou d'une carte consulaire dûment délivrée par un consulat du Togo ou encore de tout autre document pouvant prouver l'origine togolaise des intéressés.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, en charge conjointement de la gestion de cette décision, ont été instruits pour prendre les dispositions nécessaires à la mise en application rapide de ces mesures, si possible dès cette période estivale 2014.

Cette mesure prend effet à compter du 21 juillet 2014.

Fait à Lomé, le 04 juillet 2014

**Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération**

## Projet PERI et les imperfections constatées à Dapaong

# L'ENTREPRISE GSTERT, SEULE RESPONSABLE

### LA VIGILANCE D'AGETUR-TOGO LIMITE LES DÉGÂTS

La semaine dernière, le ministre des Enseignement Primaire et Secondaire, Florent Badjam Maganawè était en tournée dans la partie septentrionale du pays. Objectif, se rendre compte de l'état d'avancement des travaux de construction de salles de classes entrant dans le cadre de l'exécution du Projet PERI (Projet Education et Renforcement Institutionnel) financé par la Banque Mondiale à hauteur de 22,5 milliards de Fcfa. Ces travaux qui s'exécutaient dans la partie nord du Togo, est la seconde phase du projet, la première qui a consisté à construire 39 salles de classes et 3 ENI étant achevée en novembre 2013. 55 sites, dont les travaux ont commencé en avril 2014 et prévus pour être réceptionnés pour certains le 1er septembre 2014 (pour les bâtiments de niveau 1) et pour d'autres le 1er octobre 2014 (pour les bâtiments de niveau 2) sont donc en exécution et selon le constat du ministre, 3 ne sont pas en conformité avec les accords. C'est-à-dire que les 3 n'ont pas encore atteint un niveau acceptable vis-à-vis du cahier de charge. Le site qui aujourd'hui soulève plus d'inquiétude et attire l'attention et qui a éventuellement mis le ministre en colère, c'est celui détenu par l'entreprise GSTERT. Cette entreprise dans la construction des salles a préféré faire un mélange de fer de 6 et de 10 pour la dalle au lieu des fers de 8 comme cela a été notifié dans le cahier de charge. Qu'est ce qui a pu arriver pour que cela se passe ainsi ? Tous les acteurs, du chef chantier, en passant par le contrôleur, le maître d'ouvrage délégué, ont-ils vraiment joué leur rôle ?

#### Comment AGETUR-Togo a limité les dégâts

Dans ces genres de travaux ce qui se fait d'habitude, c'est qu'un contrôle se fait suivant un



La délégation ministérielle sur un site du Projet

Photo Golfe Info N°926 du 18 août 2014

organigramme précis afin de relever les manquements constatés et y remédier. Ainsi, le contrôleur permanent comme son nom l'indique est là sur chaque site pour contrôler permanentement les travaux, le chef de mission issu d'un bureau de contrôle fait son contrôle à chaque 2 semaines, le maître d'ouvrage délégué le fait chaque mois, le ministère chaque trimestre et le bailleur de fonds chaque semestre. Un schéma qui permet de voir plus claire dans l'état d'avancement des travaux afin de parer au plus pressant. Dans le cas précis, AGETUR-Togo qui se trouve être le maître d'ouvrage délégué a, d'après les informations, effectué un premier contrôle en juin dernier. Ce contrôle a permis de se rendre compte que GSTERT n'est pas en conformité avec le cahier de charge. Non paiement des employés, non acquisition du matériel pour les travaux etc... Cet amer constat a conduit l'agence AGETUR-Togo a changé de méthode en prenant des sanctions contre l'entreprise en question, car, consciente que les manquements constatés devraient avoir

des répercussions sur la qualité des travaux. GSTERT a été donc mis en régie par AGETUR-TOGO. Ce qui fait que depuis juin, le matériel de travaux, la paie des employés et bien d'autres dispositions à prendre pour l'exécution des travaux, sont retirés des mains de l'entreprise. Et c'est AGETUR-Togo qui se charge désormais de procéder à ces achats afin que les travaux soient faits dans les normes suivant le cahier de charge. Une décision qui a anticipé celle de la banque mondiale qui veut que toutes les entreprises engagées dans les travaux fassent leur dalle au plus tard le 15 août 2014. Ces sanctions à l'encontre de GSTERT est connue des autorités ministérielles. AGETUR-Togo est encore allée loin en décidant l'application des pénalités à toutes les entreprises défaillantes dont GSTERT, pénalité à hauteur du 1/1000 du montant du marché par jour de retard calendaire.

Par ailleurs, en plus des sanctions prises à l'encontre de GSTERT et dans le but de veiller minutieusement au bon déroulement des travaux, AGETUR-Togo a pris la charge de lancer un avis de

recrutement des techniciens pour chaque zone ou site afin de renforcer le contrôle.

Au regard de ce qui précède, les défaillances constatées par le ministre

entreprise soit acceptée, il faut l'avis combiné d'AGETUR-Togo, Bailleur et la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).

Dans la partie septentrionale du Togo dans le cadre de ce projet, elles sont trois entreprises à bénéficier de l'aval du bailleur de Fonds, d'AGETUR et de la DNCMP pour l'exécution des travaux. Il s'agit de l'entreprise « MONTANTE », « GSTERT », et le mariage « LA GRACE YEBLI / JOSEPH-COBA ». Aujourd'hui parmi les 3, seule GSTERT n'a pas encore coulé sa dalle.

De nos jours, l'Etat togolais veut offrir aux apprenants un cadre idéal pour leurs études en vue d'augmenter le taux de réussite. Raison pour laquelle tous ces efforts sont faits. Il importe donc que les entreprises togolaises se comportent comme des entreprises citoyennes qui doivent voir



Le Ministre Florent Maganawè, en inspection

Photo Golfe Info N°926 du 18 août 2014

pouvaient aller au-delà si très tôt AGETUR-Togo ne s'était pas vite levée. Et comme le ministre, le Directeur financier d'AGETUR-Togo, Messan Aziaka a fait le constat que l'entreprise en question néglige les travaux. Or, rien ne pouvait présager un tel comportement de certaines entreprises qui ont été sélectionnées sur la base de leurs compétences et ceci après avis du bailleur de fonds. Car dans des appels de ce genre, pour qu'une

le développement du pays et non leur propre intérêt.

Le projet PERI consiste à la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation qui interpelle les gouvernants à déboursier les moyens pour faciliter l'accès à l'école, améliorer la qualité des enseignants et renforcer les capacités institutionnelles

Vivement que ces manquements constatés puissent être corrigés pour le bien du pays.

LM

## Lu sur le net !

### Troubles érectiles: DES SOLUTIONS EXISTENT !

Près de 3 millions d'hommes souffrent en France de troubles de l'érection. Quelle réalité recouvrent ces pannes ? Quand consulter ? Quelles sont les solutions ?... Urologue à l'hôpital Raymond-Poincaré (Paris), le Pr. Giuliano nous dresse un panorama complet de ces problèmes intimes et des solutions disponibles.

**Doctissimo : Quand peut-on dire qu'un homme souffre de troubles érectiles ?**

**Pr. François Giuliano :** Il faut que l'insuffisance ou le trouble de l'érection, dure depuis suffisamment longtemps, soit une période comprise entre 3 et 6 mois. Ce qui veut dire que lorsqu'une fois ou à quelques reprises il y a eu un problème d'érection, il n'est très vraisemblablement pas nécessaire d'aller consulter.

**Doctissimo : Combien d'hommes sont touchés en France par ces troubles érectiles ?**

**Pr. François Giuliano :** Des enquêtes épidémiologiques sérieuses réalisées depuis une quinzaine d'années estiment que près de 3 millions d'hommes souffrent de troubles de l'érection. Il y a cependant une grosse différence entre le fait d'avoir une insuffisance érectile et le fait d'en souffrir. On sait qu'il y a un nombre important d'hommes qui ont ce type de problèmes et qui n'en souffrent absolument pas. Au-delà de 60 ans, un homme sur trois a dans une certaine mesure une insuffisance érectile.

**Doctissimo : Peut-on être touché à tout âge ?**

**Pr. François Giuliano :** L'insuffisance érectile débute avec la vie sexuelle. Lorsqu'on est jeune, on peut également être exposé à un trouble de l'érection, soit d'origine psychologique, soit parce qu'il existe certaines maladies, comme le diabète et certaines maladies cardiovasculaires, ou parce qu'il y a eu un accident, par exemple un accident de la moelle épinière.

**Doctissimo : Est-ce toujours tabou ?**

**Pr. François Giuliano :** Les langues se sont beaucoup déliées depuis la mise sur le marché d'un certain nombre de médicaments, qui aident les patients qui souffrent d'insuffisance érectile. Mais il est encore difficile pour certains hommes de parler de ce type de problème, et il ne faut pas le cacher, il y a un certain nombre de médecins qui ne souhaite pas prendre en charge ce type de problème...

**Doctissimo : Quels traitements existent ?**

**Pr. François Giuliano :** Il y a eu une véritable révolution en 1998, lors de la mise sur le marché du très fameux Viagra®. D'autres médicaments qui ont le même mécanisme d'action ont ensuite suivi et on dispose aujourd'hui de 3 solutions ayant un mécanisme d'action identique. Leur principe est le suivant : c'est un comprimé que le patient, qui a une plainte en matière d'érection, va prendre dans un fond de verre d'eau, dans l'heure ou les deux heures qui précèdent, ce qu'on appelle la stimulation sexuelle. Lorsqu'il est en situation d'avoir un rapport sexuel, on lui recommande de faire comme d'habitude. Ainsi le médicament ne va pas provoquer l'érection (ce que je dis souvent aux patients, c'est que s'ils prennent un comprimé de ce type et qu'ils regardent un match de rugby à la télévision dans l'heure qui suit, ils ne vont pas avoir d'érection), par contre s'ils sont en situation d'avoir un rapport sexuel, leur érection va être facilitée et lorsqu'elle est déficiente, elle va être améliorée.

(A suivre)

## L'ETOILE FILANTE DE LOMÉ DÉNONCE LA FRAUDE OPÉRÉE PAR GBOHLOE-SU DES LACS DANS SES EFFECTIFS ET DEMANDE À LA FTF L'ANNULATION DU MATCH

Le Club Etoile Filante du Togo s'estime victime de la mauvaise foi des responsables du Club Gbohloe-Su d'Aného lors sa rencontre comptant pour la 9ème journée du championnat national de la deuxième division jouée le dimanche 10 aout 2014. Il dénonce la « tricherie » opérée par le Club des Lacs dans la liste des joueurs retenus pour ce match.

Réuni en séance extraordinaire à Lomé ce mercredi 13 aout 2014, le Bureau exécutif du Club en intelligence avec le Comité Directeur de l'Etoile Filante du Togo a décidé de porter l'affaire au niveau des instances dirigeantes du Football togolais. La raison, le Club dénonce « la présence dans les effectifs de Gbohloe-Su, de deux joueurs contre qui il formule une réserve pour non qualification ».

En effet, suite aux investigations menées par le Club et des preuves réunies, il apparait clairement que les faits de faux et usage de faux, d'usurpation d'identité et d'utilisation des joueurs non qualifiés se sont révélés « avérés ».

Selon le communiqué, « l'un des joueurs incriminés s'est fait délivrer frauduleusement pour la même saison 2013-2014, deux licences par deux fédérations distinctes à savoir, la Fédération béninoise de football et la

fédération togolaise de football sur la base de faux documents et pour deux clubs distincts ».

Le club qui évolue en deuxième division du championnat national de football entend se faire rétablir dans ses droits et exige de la Fédération togolaise de football, l'application rigoureuse des textes régissant le football togolais en pareille situation de fraude constatée par un club dans les rangs de l'adversaire lors d'un championnat.

« Mais d'ores et déjà, l'Etoile Filante du Togo tient à mettre en garde contre toute manipulation visant à banaliser cette procédure qu'elle a introduite pour se faire rétablir dans ses droits et informe qu'elle restera vigilante pour la bonne et sereine application des textes régissant notre football », avertit le communiqué qui précise par ailleurs :

« Par conséquent, le Bureau Exécutif de l'Etoile Filante du Togo tient à rassurer ses supporters, sympathisants et le public sportif de sa détermination à aller jusqu'au bout de sa démarche et de sa volonté d'engager une action pénale en justice pour décourager ces pratiques qui érigent la tricherie en mode de fonctionnement et qui pourrait ternir l'image de notre football ».

**Ci-dessous le communiqué de presse:**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Bureau exécutif en intelligence avec le Comité Directeur de l'Etoile Filante du Togo réuni ce mercredi 13 Aout 2014 en séance extraordinaire à Lomé, à la faveur du Club porte à la connaissance de ses supporters, sympathisants et du public sportif togolais ce qui suit :

Le dimanche 10 aout 2014, l'Etoile Filante du Togo lors de sa rencontre comptant pour la 9ème journée du championnat national de la deuxième division avait formulé une réserve contre deux joueurs de GBOHLOE-SU des Lacs pour non qualification. Suite aux investigations menées par le Club et des preuves réunies, il apparait clairement que les faits de faux et usage de faux, d'usurpation d'identité et d'utilisation des joueurs non qualifiés se sont révélés avérés. En effet l'un des joueurs incriminés s'est fait délivrer frauduleusement pour la même saison 2013-2014, deux licences par deux fédérations distinctes à savoir, la Fédération béninoise de football et la fédération togolaise de football sur la base de faux documents et pour deux clubs distincts.

Mais d'ores et déjà, l'Etoile Filante du Togo tient à mettre en garde contre toute manipulation visant à banaliser cette procédure qu'elle a introduite pour se faire rétablir dans ses droits et informe qu'elle restera vigilante pour la bonne et sereine application des textes régissant notre football.

Par conséquent, le Bureau Exécutif de l'Etoile Filante du Togo tient à rassurer ses supporters, sympathisants et le public sportif de sa détermination à aller jusqu'au bout de sa démarche et de sa volonté d'engager une action pénale en justice pour décourager ces pratiques qui érigent la tricherie en mode de fonctionnement et qui pourrait ternir l'image de notre football.

**Signé**

Le Premier Vice Président

**Me Koffi Sylvain MENSAH ATTOH**

MÉDIA :

# LE CONAPP LANCE SON SITE WEB ET SON MAGAZINE

3w.conapp-togo.com, c'est le site web du conseil National des Patrons de Presse (COANPP). La cérémonie du lancement officiel dudit site s'est tenue hier mardi 19 Août 2014 à la maison de la presse en présence du vice président de la Haute Autorité de l'Audio visuel et de la Communication (HAAC), Donko Balogoun, des responsables des autres organisations sœurs et de plusieurs hommes et femmes de médias. Souhaitant la bienvenue aux invités, le Président de CONAPP, Jean-Paul Houleté, s'est réjoui de la mobilisation et de l'intérêt qu'accordent les médias autour de la rencontre. Il a rappelé l'esprit dans lequel les différentes actions ont été entreprises depuis la



L'assistance

mise en place du nouveau bureau dont il a la charge. « *Le chantier que nous avons amorcé, vise un seul objectif, celui du renforcement des capacités des journalistes dans la professionnalisation du métier.....* ». Parlant du site Web, il a rappelé que ce site sera une vitrine non



Table d'honneur

seulement pour le CONAPP, mais aussi pour toute la presse et tout ce qui touche à la presse. Car pour lui, le CONAPP est dans une démarche inclusive. Il remercié la HAAC et s'est dit engagé avec son organisation dans un

partenariat gagnant-gagnant avec l'institution. Dokon Balogoun, vice président de l'HAAC s'est à son tour réjoui de l'initiative du CONAPP et a déclaré la soutien de l'institution à cette initiative qui vise à promouvoir et

valoriser la presse togolaise. En plus du site web, le CONAPP a désormais un magazine. Le premier numéro a été présenté à cette occasion au public. Il comporte 12 pages avec plusieurs rubriques.

La Rédaction

## COMMUNIQUE DU MINISTRE DE LA SANTE

Depuis quelques temps des informations non fondées font croire qu'il y aurait des cas avérés de fièvre Ebola au Togo, semant ainsi une psychose générale dans la population. Le ministre de la santé informe la population qu'à ce jour, aucun cas suspect de malade à virus Ebola n'est signalé sur le territoire national. Les fausses rumeurs ne doivent en aucun cas nous faire baisser la garde. Il rappelle également que des dispositions sont prises pour repérer et isoler tout cas suspect partout où il se signalerait. Il invite par ailleurs la population à vaquer librement à ses occupations en respectant les règles élémentaires suivantes :

• **Renforcer la vigilance et veiller sur son état de santé et celui des autres en surveillant l'apparition des signes suivants:**

- Forte fièvre brutale associée ou non à d'autres signes que sont:

- Diarrhées sanglantes,
- Sang dans les vomissements,
- Selles noires
- Saignement du nez
- Saignement de la peau,
- Saignement des gencives,
- Sang dans les urines,
- Saignement à tout autre endroit du corps.

• **Eviter la manipulation et/ou la consommation des animaux sauvages suivants, vivants ou morts : les chauves-souris, les singes, les chimpanzés, les gorilles, les agoutis, les rats, les souris, les porcs épics, les biches, les lièvres.**

• **Laver régulièrement les mains avec du savon ou avec de la cendre**

**NB : Devant une forte fièvre d'installation brutale, associée à un ou plusieurs de ces signes, appeler le numéro vert qui est le 111 ; appel gratuit.**



L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA COOPERATION POUR LA PAIX DANS LE MONDE - AFRIQUE

ORGANISE LA CAMPAGNE

« ON PEUT FAIRE QUELQUE CHOSE CONTRE LE TERRORISME »



PANORAMIQUE CRÉATIVE +228 90 39 51 62

### DÉCOUVREZ POUR LA PRÉVENTION

- Pourquoi une personne qui va bien peut soudain mal aller ou connaître des échecs dans la vie.
- Les douze caractéristiques spécifiques qui vous aident à choisir intelligemment vos amis et vos associés.
- La raison pour laquelle vous pouvez vous sentir parfois tracassé, impuissant et submergé par votre environnement.
- Comment contribuer à réduire la menace apparente de votre entourage.
- La raison de base de toutes les disputes et de tous les conflits entre les gens.
- Pourquoi il peut sembler très difficile ou même impossible de résoudre certains conflits.
- Les nominations de chaque deux partie en conflit ouvert qui pourront être primés par l'Union Parlementaire Africaine pour leur réelle cessation des hostilités.

### UTILISEZ POUR TOUTE RÉPONSE

- Des outils qui vous permettent de soulager quelqu'un du fardeau de l'oppression pour qu'il soit à nouveau heureux et vive bien.
- Des outils qui vous aideront à avoir davantage confiance en vous et à mieux maîtriser votre environnement.
- Des outils précis qui vous permettent de découvrir qui entretiennent des conflits et pourquoi cette découverte vous permet de résoudre n'importe quel conflit.
- Le couple lauréat du prix de la compréhension humaine de l'année ayant fait la preuve d'un haut niveau d'Affinité, de Réalité et de Communication.



(+228) 92 53 42 86 / 90 30 40 74



contact@faminon.org / www.faminon.org

## Crise à la coalition ARC-EN-CIEL ME TCHASSONA PERSISTE ET SIGNE : "JE CONTESTE LA CANDIDATURE DE ME DODJI APEVON (...)"

Alors que l'on pensait que la crise qui secoue la coalition ARC-EN-CIEL va peut être prendre fin avec la réunion de la semaine dernière, il n'en est pas certainement pas cela.

C'est le constat qu'on peut faire avec la déclaration de Me TCHASSONA Traoré, Président du mouvement Citoyen pour la Démocratie (MCD), un parti membre de la coalition, sur le canal fm, une radio privée de la place et repris par les médias. « Je conteste la candidature de Me Apévon, parce que ça ne règlera pas le problème du Togo. Si l'opposition veut réaliser l'alternance, que l'ensemble des forces politiques de l'opposition, s'entendent pour désigner un seul candidat. Et c'est ça seul qui fera renaître l'espoir dans cette frange de nos populations qui s'abstient souvent aux élections », a martelé Me Tchassona-Traoré

Me Apévon est ouvertement contesté par d'autres leaders de cette Coalition, qui n'hésitent pas d'ailleurs à critiquer sévèrement la



Me Tchassona Traoré, Président du MCD

procédure ayant abouti à son élection.

« En ce qui nous concerne, cette désignation ne nous engage aucunement. C'est un non événement », avait véhément

contesté la semaine dernière Bassabi Kagbara, le président de Cette situation au sein de la Coalition, ne laisse pas indifférents certains opposants.

Selon Agbéyomé Kodjo, président l'Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire (OBUTS) interrogé dimanche par l'Agence Savoir News, "la scène à laquelle se livrent les acteurs politiques est ahurissante".

« Ma parole dans cette cacophonie serait inaudible. Je pense que les togolais ont compris qu'il faut une solution innovante, c'est ce que OBUTS va apporter », a-t-il souligné, avant d'ajouter que « Les cris de détresse des populations exigent de nous dépasser et oublier de soi pour rechercher des solutions consensuelles pour l'unité de la nation »

« Que l'amour soit la préoccupation première des hommes politiques. Il faut un message de paix et de non exclusion », a pour sa part souligné vendredi dernier, Francis Ekon, président de la Convergence Patriotique Panafricaine (CPP), à l'occasion de la célébration du 15<sup>e</sup> anniversaire de sa formation politique.

La rédaction



### CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 2157/14 / CNSS/DG/DA-SP

## COMMUNIQUE

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a le plaisir d'informer le public qu'elle est propriétaire d'un immeuble sis à Baguida d'une contenance superficielle de 27 ha 25a 98ca, objet du Titre foncier N°21.583 RT issu de la fusion des titres fonciers n° 13753, 5973 et 1814.

La collectivité KPELE HLOMADI élève des prétentions de droit de propriété sur ledit immeuble et a assigné la CNSS par devant le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé qui a ordonné une expertise immobilière afin de situer le TF n°21.583 par rapport à l'immeuble dont la collectivité KPELE HLOMADI prétend être propriétaire.

Sans attendre les résultats de l'expertise, il est revenu à la connaissance de la CNSS que la collectivité KPELE HLOMADI, estimant être propriétaire des lieux, aurait approché des éventuels acquéreurs en vue de la vente des parcelles de terrain issues du TF n°21.583.

La CNSS tient à rappeler à toute personne qui s'évertuerait ou s'aventurerait à acquérir des lots de terrain auprès de la collectivité KPELE HLOMADI dans ledit domaine, le ferait à ses risques et périls, car HLOMADI dans ledit domaine, le ferait à ses risques et périls, car conformément aux dispositions de l'article 96 du décret foncier du 24 juillet 1906, le Titre foncier est définitif et inattaquable et confère le droit de propriété de la CNSS sur l'immeuble, objet du Titre foncier n°21.583 RT

Pour toute information, s'adresser à la **SCP AQUEREBURU & PARTNERS**

Société d'Avocats, Juridique et Fiscal sise au 777, Avenue Kléber DADJO,

Tél : 22 21 05 05, B.P. 8989.

Fait à LOME, le 18 AOUT 2014



Koffi Kadanga WALLA



# Alerte Virus Ebola

## **EBOLA : EVITONS TOUS LA PROPAGATION DU VIRUS!**

Le virus Ebola, maladie virale hautement contagieuse et très mortelle, sévit depuis quelques mois dans la sous-région ouest africaine. L'Organisation Mondiale de la Santé, OMS, vient de décréter l'épidémie comme une « **urgence de santé publique de portée mondiale** ».

Cela indique donc qu'une mobilisation générale doit être engagée par tous pour éviter la propagation du virus.

Signalons au Centre de Santé le plus proche, aux numéros d'urgences habituels et au **numéro vert 111**, tout cas suspect présentant l'un des signes cliniques accompagnant une forte fièvre suivants :

- diarrhée sanglante
- selles noires
- saignement du nez, de la peau, des gencives ou à tout autre endroit du corps
- sang dans les urines
- crachats contenant des traces de sang
- sang dans les vomissements.

Evitons la contagion de la maladie en observant le respect scrupuleux des règles élémentaires de prévention suivantes :

- éviter tout contact direct avec les personnes malades ou mortes de la maladie
- éviter de manipuler du sang, des sécrétions, des organes ou des liquides biologiques d'animaux ou de personnes infectés,
- ne pas manipuler les gibiers tels que les agoutis, les rats, les souris, les porcs épics, les lièvres, les antilopes, les chauves-souris, les chimpanzés, les gorilles (vivants ou morts).

### **Evitons tous la propagation du virus d'Ebola !**

CECI EST UN MESSAGE DU CONSEIL NATIONAL DES PATRONS DE PRESSE.

Siège : Maison de la presse, Tokoin Trésor -  
Tél : (00228) 90 11 05 06 / 90 15 87 53 / 22 35 77 66

BP : 81213-Lomé-Togo  
Email : conapptogo@yahoo.fr